

# Paris domicile Nord-Est

9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements

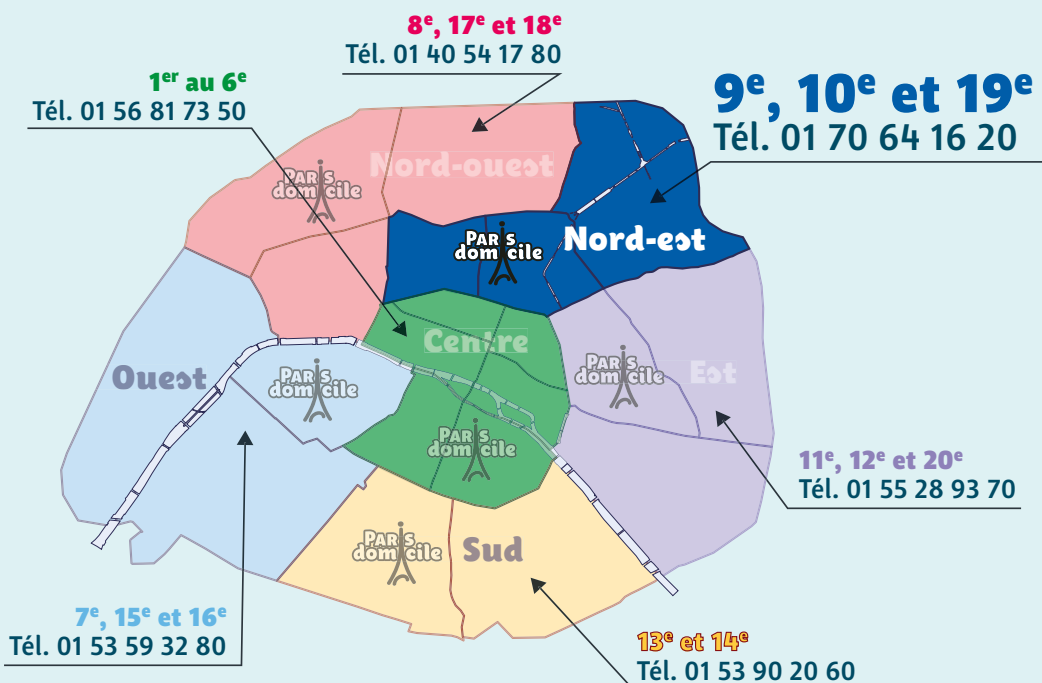
Centre d'Action Sociale Paris 10

23 bis rue Bichat 75010 Paris

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

Tél. 01 70 64 16 20

**PARIS**  
**domicile** Nord-Est 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arr.  
Un service d'aide à domicile



[www.paris.fr/casvp](http://www.paris.fr/casvp)

 CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

# Un accompagnement au quotidien

- Le service d'aide à domicile a pour mission de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et-ou handicapées.
- Il est composé d'aides à domicile, et de coordonnateur-trices.

En fonction de l'évaluation de vos besoins,

→ des aides à domicile vous accompagnent pour :

- ▶ l'entretien du logement et du linge,
- ▶ les courses,
- ▶ la préparation et l'aide à la prise de repas,
- ▶ l'aide à la toilette,
- ▶ un accompagnement à la vie sociale et aux démarches administratives..

- **Les prestations** sont assurées 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et jusqu'à 19 heures le samedi et le dimanche.
- **Les coordinateur-trice-s définissent :**
  - ▶ le montage financier de votre prise en charge pour les prestations d'aide à domicile,
  - ▶ le plan d'aide à domicile,
  - ▶ le plan de soins sur prescription médicale.
- Le service d'aide à domicile est autorisé par arrêté du 25 janvier 2007.